

Sommaire

1.	Le cadre général du Compte Financier Unique.....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement.....	1
3.	Analyse de la section d'investissement.....	4
4.	Analyse des résultats de l'année 2025.....	5

1. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

Le CFU retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte Financier Unique 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. Analyse de la section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.
- ✓ les recettes issues du produit des dotations et les produits des différents services publics (locations de salle, participation au voyage...).

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

L'année 2025 est marquée par une stagnation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'exercice 2024.

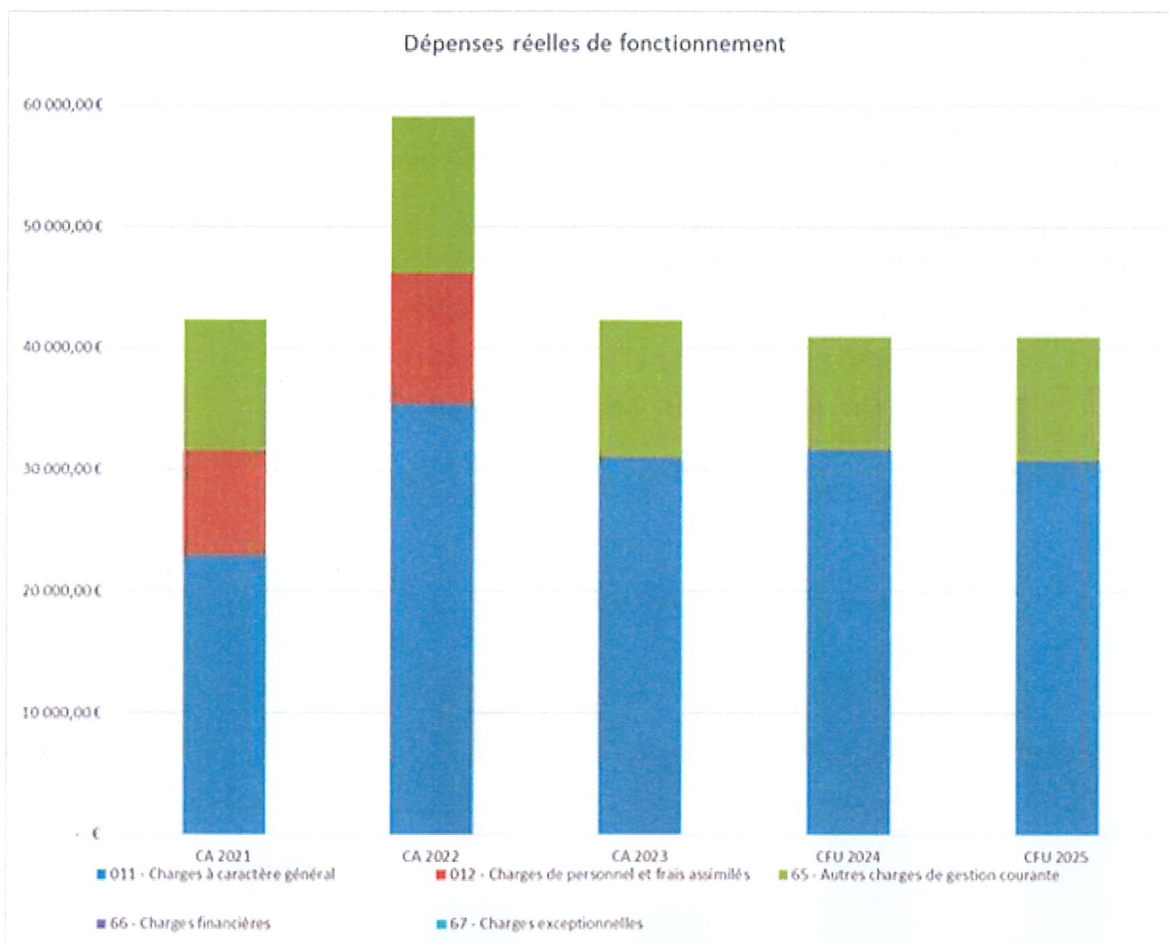
Pour cet exercice nous retiendrons :

- Le maintien d'un haut niveau de dépenses à destination des aînés pour un total de 24 912,89 € soit 83,88 % du chapitre 011 - Charges à caractère général avec :
 - Les colis : 16 857,42 €
 - Le banquet : 4 792,17 €
 - Le voyage : 3 263,30 €
- L'adhésion à l'OICAFPA au titre du service d'aide à domicile qui s'est élevée à 9 147,41 €
- La mise en place d'une aide aux séjours jeunes pour un total de 726 € qui représente 87,89 % des aides attribuées en 2025 (826 €)

Dépenses	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	30 758,47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €
65 - Autres charges de gestion courante	10 174,66 €
66 - Charges financières	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations	290,48 €
Sous total des dépenses réelles	41 223,61 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 093,63 €
Sous total dépenses d'ordre	1 093,63 €
Total dépenses de fonctionnement	42 317,24 €

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

011 - Charges à caractère général :	73,99 %
65 - Charges de gestion courante :	25,27 %



Recettes	CFU 2025
002 - Excédents de fonct capitalisés de N-1	- €
013 - Atténuation de charges	- €
70 - Produits des services	1 858,25 €
73 - Impôts et taxes	- €
74 - Dotations et participations	20 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	22 284,07 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels	1 654,82 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	25,69 €
Sous total des recettes réelles	45 822,83 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Sous total recettes d'ordre	- €
Total recettes de fonctionnement	45 822,83 €

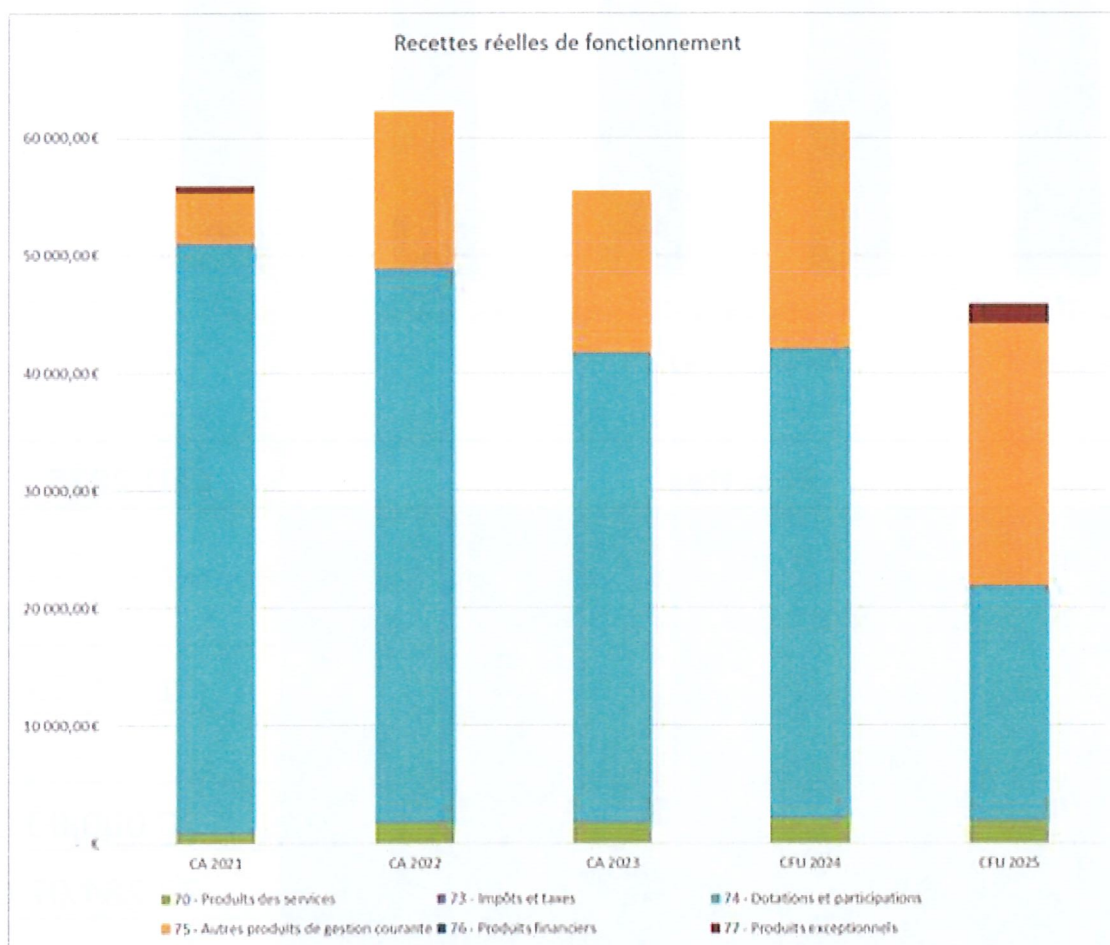
L'année 2025 est marquée par une baisse sensible des recettes réelles de fonctionnement de - 27,29 % par rapport à l'exercice 2024.

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ Une baisse de la subvention versée par la commune ramenée à un niveau de 20 000 € (- 50 %)
- ✓ Une baisse des produits générés par les locations de la salle Henri Bernard qui s'élèvent à 12 055 € (- 37,37 %)
- ✓ L'acceptation de dons en provenance de la dissolution du comité de solidarité (7 608,78 €) et de l'association les pecqueux d'bordures (497,48 €) pour un total de 8 106,26 €.

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

74 - Dotations et participations :	44,85 %
75 - Autres produits de gestion courante :	47,20 %
70 - Produits des services :	4,17 %



3. Analyse de la section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du centre communal d'action sociale de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de travaux soit sur des équipements déjà existants.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes perçues au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) liées aux investissements réalisés en N-2 et les dotations aux amortissements des immobilisations.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	CFU 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €
Sous total des dépenses réelles	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €
Sous total dépenses d'ordre	- €
Total dépenses d'investissement	- €

Recettes	CFU 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130,57 €
13 - Subventions d'investissement	- €
23 - Immobilisations en cours	- €
Sous total des recettes réelles	130,57 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 093,63 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
Sous total recettes d'ordre	1 093,63 €
Total recettes de d'investissement	1 224,20 €

4. Analyse des résultats de l'année 2025

L'année 2025 se termine par deux résultats positifs qui viendront se cumuler aux excédents antérieurs :

- ✓ Section de fonctionnement : + 3 505,59 €
- ✓ Section d'investissement : + 1 224,20 €

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat 2025 (a - b) = c	Résultats antérieurs reportés (d)	Résultats cumulés à reporter (c + d) = e
Section de Fonctionnement	45 822,83 €	42 317,24 €	3 505,59 €	60 279,22 €	63 784,81 €
Section d'Investissement	1 224,20 €	0,00 €	1 224,20 €	4 579,91 €	5 804,11 €

Fait à Allennes-Les-Marais
Le 3 mars 2026
Le Président,
Carine VANDAELE.

